Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1570

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe - Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe :

1 – Anne-Bénédicte MOUCLIER

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

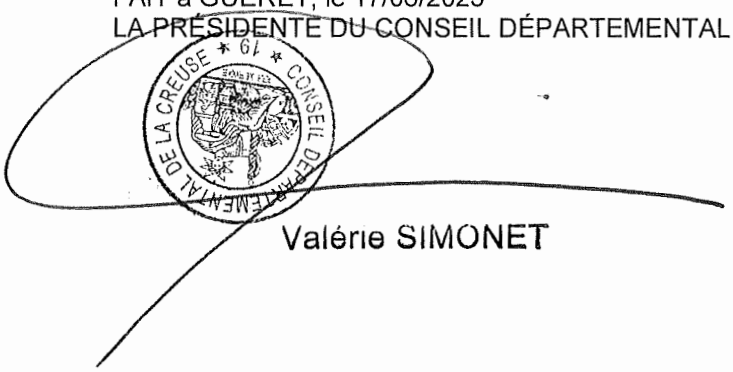

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1569

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal
- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal :

1 – QUEROY Béatrice

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1571

CADRE D'EMPLOIS DES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de cadre supérieur de santé (au titre de l'examen professionnel)

- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement, après examen professionnel, pour l'accès au grade de cadre supérieur de santé :

1 – MOREAU Aurélie
2 – ISNARD Delphine

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1572

CADRE D'EMPLOIS DES SAGES-FEMMES TERRITORIALES

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de sage-femme hors classe
- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 92-855 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de sage-femme hors classe :

1 – LE BIGOT Céline

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

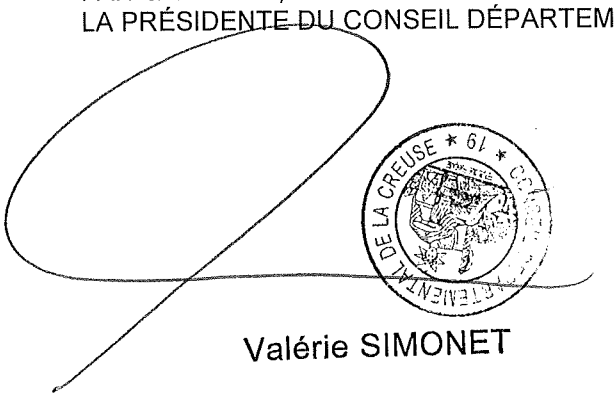

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1573

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle - Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle :

1 – BOULLE Pauline
2 – BOUSSAGEON Carole
3 – THOMAZON Emilie
4 – MOLLICA Lucile
5 – AUZEL Laëtitia (au 15/09/2025)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	7	1	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	0	5

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

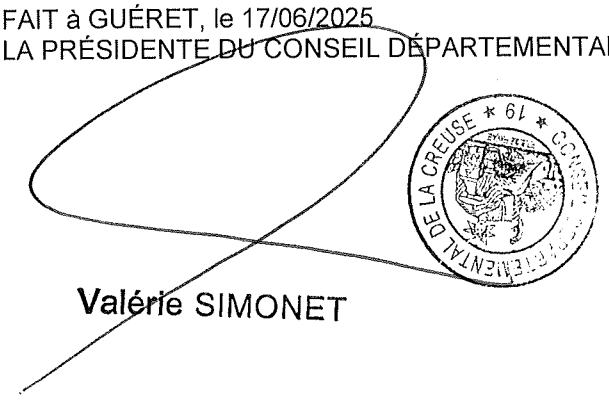

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1574

CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de conseiller supérieur socio-éducatif - Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de conseiller supérieur socio-éducatif :

1 – CHANTEMILANT Françoise

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE ★ 19 ★

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1575

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle - Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle :

1 – FOURMONT-LARDY Anne-Dauphine

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE ★ 19 ★

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1576

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur principal - Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur principal :

1 – GIRAUD Christian (au 01/12/2025)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	2	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★ 19 ★

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1577

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe (au titre de l'examen professionnel)

- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement, après examen professionnel, pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe :

1 – JEANTON Florence

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1578

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe (au titre de l'ancienneté)

- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe :

1 – LARERE Vanessa
2 – REDON Maryline
3 – AUCLAIR Laurence

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	12	1	13
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	0	3

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1579

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe - Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe :

1 – THEVENOT Géraldine

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE ★ 19 ★

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1580

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe :

1 – BOUCHET Gaëlle
2 – MONTAGNE Martine
3 – LEFORT Béatrice
4 – BRANDY Ludivine
5 – DEMAY Céline

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	8	0	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	0	5

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE ★ 19 ★

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1582

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement

- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement :

1 – MICELI Frédéric

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1583

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe

- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe :

1 – SAHIN Ramazan
2 – GROUSSAUD Thierry
3 – CHEVALLIER Bruno
4 – JULLIEN Sylvie
5 – SABOURDY Cécile
6 – BARBET Guillaume
7 – SPARO Stéphane
8 – BRISSET Cyrille
9 – LEFOUR Laurence
10 – BARRET Jérôme (au 01/09/2025)
11 – CHAUVET Patrick (au 01/10/2025)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	7	12	19
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	8	11

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE ★ 19 ★

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1584

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (au titre de l'examen professionnel)

- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement, après examen professionnel, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe :

1 – BELLOT Thomas

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1585

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (au titre de l'ancienneté)

- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe :

1 – GARAYTHON Jean-Michel
2 – REDON Frédéric
3 – GENTIL Marcel

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	4	5
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	3	3

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

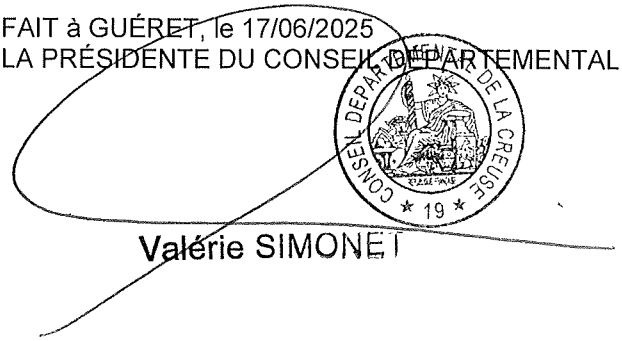

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Date de publication sur le site www.creuse.fr : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2025-1586

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'agent de maîtrise principal
- Année 2025 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'agent de maîtrise principal :

1 – LENOIRE Christophe
2 – PLAZANET Franck
3 – CONAN Christian
4 – DECHORGNAT Franck
5 – JAMMET Murielle
6 – AUGONNET Jean-Pierre
7 – BARRET Jean-Marie
8 – BEAUFILS Elodie
9 – VIALTAIX David
10 – BERY David

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2	14	16
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	8	10

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17/06/2025
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE ★ 19 ★

Valérie SIMONET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au choix par papier et/ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.